

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt et un, le quatorze février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MARTY Paul, Joselyne EVANNO, David MARRE, Nathalie PRADELS, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU, Caroline MERIOT, Pascal WILLEMS,

Absents : Marie-Christine ANGEVIN, Jérôme JASON, Thierry VERGNES, Francine MAIA

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

LOTISSEMENT LE PRADEL : CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE

Le Maire rappelle la délibération du 31 août 2017 décidant de la création du lotissement « le Pradel » ainsi que la délibération du 13 décembre 2021 concernant le choix de l'architecte pour le permis d'aménager du lotissement. Il précise qu'il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Il présente la proposition forfaitaire du Cabinet d'étude René GAXIEU, ZA les Marteliez – 12140 SEVERAC D'AVEYRON qui s'élève à 12 240 € TTC.

- Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du cabinet d'étude René GAXIEU et autorise le Maire à lancer l'appel d'offre pour les travaux

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 905 EN TRAVERSE- GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Conseil Départemental prévoit de reprendre sous sa maîtrise d'ouvrage le revêtement de la bande de roulement sur la route départementale 905 dans le bourg de la Salvetat-Peyralès. Monsieur Le Maire rappelle qu'au préalable l'ensemble des réseaux a été repris.

En parallèle, la Commune a fait étudier au Cabinet d'études Gaxieu l'aménagement des trottoirs, des carrefours et des dispositifs de circulation. Monsieur Le Maire rappelle que le projet a été présenté à la population et qu'il consiste à aménager la traverse depuis l'entrée en direction de Rieupeyroux et la sortie route de Carmaux. La part de travaux de la Commune est estimée entre 305 000 € HT (solution de base : enrobé noir) et 332 000€ HT (option : enrobé coloré) en fonction des options retenues (montant HT sans subventions, honoraires de maîtrise d'œuvre et imprévus).

Monsieur Le Maire indique que l'aménagement de la rue du Faubourg sera réalisé dans un second temps en collaboration avec le service des routes du Département.

L'opération d'aménagement de la RD 905 en traverse, intéresse deux maîtres d'ouvrage distincts :

- la Commune de la Salvetat-Peyralès compétente en matière de travaux de voirie sur les accotements de la RD,
- le Conseil Départemental compétent en matière de travaux de voirie sur la bande de roulement de la RD.

Aussi, dans un souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement routier et pour permettre la bonne coordination, Monsieur Le Maire précise qu'il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes, conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique du 01 Avril 2019 avec le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le projet tel que présenté,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat et de l'ensemble des financeurs une aide financière maximale pour la réalisation de cette opération,
- APPROUVE la convention de groupement de commandes ci-annexée entre La Mairie de la Salvetat-Peyralès et le Conseil Départemental de l'Aveyron.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative aux travaux d'aménagement,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à lancer le marché de travaux, conformément à la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

MISE AUX NORMES ET EQUIPEMENTS DE LA STATION SERVICE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le maire propose rappelle au conseil le projet de modernisation des équipements monétiques de la station-service communale voté de la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 2021. Il propose d'approuver le projet et le plan de financement correspondant.

Le montant de l'opération s'élève à **13 500 € HT**. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Migration des automates non PCI vers CRYPTO VGA	3 753 €
Migration pupitre ancienne génération vers HERMES	8 398 €
Installation	1 349 €
Total des dépenses hors taxe	13 500 €
Subvention DEPARTEMENT 25 %	3 375 €
Autofinancement	10 125 €
Total des recettes	13 500 €

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de modernisation des équipements monétiques de la station-service communale
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération présenté ci-dessus
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

OPERATION ACHAT ET RENOVATION DE LA BOULANGERIE DU VILLAGE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet d'achat et de rénovation de boulangerie du village. Il propose d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel correspondant.

Le montant de l'opération s'élève à 271 712 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Achat de la boulangerie	120 000 €
Achat du matériel au liquidateur judiciaire	24 030 €
Travaux de rénovation électrique du local commercial	49 440
Travaux cloisons-peinture-plafond-revêtement	8 735
Mise aux normes incendie (portes coupe-feu)	2 232
Achat d'équipements neuf de boulangerie-pâtisserie	51 950 €
Réparation du matériel de boulangerie	15 325 €
Total des dépenses hors taxe	271 712 €
ETAT DETR 2022 sollicitée	81 513 €
Subvention REGION 2022 sollicitée	80 000 €
Subvention DEPARTEMENT sollicitée	50 000 €
Fonds de concours sollicité auprès de la communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur	6 000 €
<i>Emprunt</i>	54 199 €
Total des recettes	271 712 €

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération d'achat et de rénovation de la boulangerie du village
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération présenté ci-dessus
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires financiers (ETAT, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur)

APE ECOLE PUBLIQUE : SUBVENTION ANNUELLE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le maire propose au conseil municipal de préciser le montant de subvention annuelle accordée pour l'année scolaire 2021-2022 à l'association des parents d'élèves de l'école publique.

Il propose d'attribuer comme chaque année une subvention périscolaire de **23 €** par enfant scolarisé. Soit la somme de **897 €** pour 39 enfants.

Les frais de transport piscine sont également pris en charge par la mairie.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE

- L'attribution des subventions suivantes, pour l'année scolaire 2021-2022, à l'association des parents d'élèves de l'école publique :
 - Subvention périscolaire : 897 €
 - Transport piscine : payé directement par la commune.

REMBOURSEMENT D'ACHAT DE MOBILIER

En l'absence de Madame Joselyne EVANNO sortie de la séance, Monsieur le Maire propose de rembourser à Mme EVANNO Joselyne, première adjointe, la somme de 288.95 € correspondant à l'achat de chaises pour La Salvetat-Peyralès cantine municipale. Ces achats ont été réalisés dans un magasin n'ayant pas le mode de paiement par mandat administratif.

- Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le remboursement de la somme de 288.95 € à Mme EVANNO Joselyne

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Maire propose de déterminer les montants de subventions accordées par la commune pour l'année 2022 aux associations.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

ASSOCIATION	Subvention 2022
L'ADMR	1700 €
Amicale pompier	1000 €
Foot Ségala	1500 €
Comité Pradials	100 € + paiement SACEM
Le cantou del Peyralès	100 €
Anciens combattants	100 €
Association église Bibal	100 €
Société de Pêche	100 €
Atout jeunes	100 €
Les Aînés du Peyralès	100 €
Ségala's bikers	100 €
Quilt Studio	100 €
Moto club du Ségala	100 €
Association du patrimoine	100 €
Centre de loisirs-ludothèque	100 €
Ondes et santé	100 €
Ségala Ovale	100 €
Entrez sans frapper	100 €
Les vrais amis et compagnie	100 €
AMASSA	100 €

- Précise que les subventions sont versées sous réserve d'organisation d'une manifestation dans l'année
- Précise que le versement de la subvention est subordonné à la transmission du bilan financier 2021 de l'association ainsi que les statuts pour les nouvelles associations.

LOCATION DU BATIMENT BOULANGERIE (LOCAL COMMERCIAL ET LOGEMENT DE FONCTION)

Cette délibération annule et remplace La délibération N° 2021-080 du 13 décembre 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'achat du bâtiment de l'ancienne boulangerie sis au 4 rue de la Douve. Il précise qu'il est nécessaire de fixer les conditions de location de ce bâtiment comprenant un local commercial et un appartement.

Il propose de louer les locaux de la boulangerie avec l'appartement de fonction au prix de 1000 € HT mensuel avec une caution de 2000 €. Il est précisé que l'appartement est indissociable du local commercial. Le maire propose également une gratuité de loyer de 1.5 mois à compter du début de l'activité.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Accepte un loyer mensuel de 1000 € HT pour le bâtiment (local commercial et le logement de fonction)
- Fixe une caution de 2000 €.
- Décide d'octroyer la gratuité d'un mois et demi de loyer à compter du début de l'activité.
- Autorise le Maire à signer le contrat de location correspondant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du bilan financier 2021
- Discussion sur la suppression du régime indemnitaire des agents titulaires municipaux en cas de maladie.
- Eclairage public : économie d'énergie avec réduction de 30 % de la puissance
- Point sur les travaux à la Roque
- Présentation du projet « valorisation du menhir » par Caroline MERIOT
- Accessibilité de l'école
- Organisation d'une session « gestes qui sauvent » avec GROUPAMA, présentée par Nathalie PRADELS